

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3251

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 1 : Voirie réseaux divers (VRD) -
Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3251**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Pusignan - Grand stade - Parking des Panettes - Travaux - Lot n° 1 : Voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès nord, accès sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2626 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Montout-parking des Panettes sur les Communes de Meyzieu et Pusignan et a confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

L'opération "parking des Panettes" consiste à :

- créer un parking événementiel d'environ 3 400 places de stationnement, accessible depuis la RD 302, via 2 nouveaux carrefours à feux,

et aménager :

- une gare de bus-navettes accessible depuis la rue de la République,
- un parking relais d'environ 600 places utilisables au quotidien, en complément du parking relais existant au nord du site qui s'avère insuffisant,
- un parvis autour de la nouvelle station de tramway.

Ces travaux sont répartis en 6 lots :

- lot n° 1 : voirie réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : revêtement béton,
- lot n° 3 : espaces verts,
- lot n° 4 : éclairage public,
- lot n° 5 : signalisation lumineuse,
- lot n° 6 : local exploitation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 26 avril 2012 pour les lots n° 1 à 5 (le lot n° 6 fera l'objet d'une consultation ultérieure), en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 septembre 2012, a classé les offres et choisi, pour le lot n° 1, celle du groupement Razel-Bec/Coiro TP/RMF/Spie Batignolles Petavit/Stal TP pour un montant de 8 224 960,84 € HT, soit un total de 9 837 053,17 € TTC.

Les lots n° 2, 3, 4 et 5 font l'objet d'une décision spécifique du Bureau, dans le cadre de sa délégation, pour l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer les marchés correspondants.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché - lot n° 1 : voirie réseaux divers pour les travaux de réalisation du parking des Panettes à Meyzieu et Pusignan, et tous les actes y afférents, avec le groupement Razel-Bec/Coiro TP/RMF/Spie Batignolles Petavit/Stal TP pour un montant de 8 224 960,84 € HT, soit un total de 9 837 053,17 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° OP10O2087 le 17 décembre 2009, pour la somme de 4 700 000 € TTC en dépenses et complétée par une délibération du 13 février 2012 pour un montant de 26 040 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° OP10O2087.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.